



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040938

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/04/2024 13H36 C:025201 I:39760
V/REF : 937915
V/Email reçu le Mercredi 03/04/2024 à 13H36

SEMCODA
Agence de Bourggoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 06787
IMMEUBLE : J-C RACCURT -6787
49, RUE JEAN CLAUDE RACCURT
.
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 18 Avril 2024

Référence Marché: M_230260001-1

LOCALISATION : ALLEE N°49 RACCURT-CONTACTER M.MONTASSAR-TEL:06 99937370
GARAGE 1 -> M OUACHANI TEL06 89244107
GARAGE 13 : M KHAMASSI TEL06 51521159
GARAGE 15 : M BENBRAHIM TEL06 22414195
GARAGE 14 : M EDDAMNAT TEL07 56936036

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DU RESEAU

Donneur d'ordre : Mme M. CONTAMIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 03/04/2024 A 20H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M MONTASSAR
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE A PLUSIEURS REPRISES SUR 4
METRES DE RESEAU EAUX USEES A PARTIR DU SIPHON EVIER - SANS-SUCCES
RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU DANS LES CAVES PRIVATIVES N13/N14/N15

LE 10/04 A 15H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR MONTASSAR AU 1ER ETAGE
ESSAI DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE L'EVIER - SANS
SUCCES

PAS DE POSSIBILITE D'ACCEDER AU LOGEMENT VACANT AU REZ DE CHAUSSEE

INTERVENTION A PARTIR DES GARAGES
REPERAGE DES EVACUATIONS A PARTIR DES GARAGES 13, 14 ET 15 SITUES AU
NIVEAU MOINS -2

IMPOSSIBLE DE REPERER LA COLONNE SANS ACCEDER AU GARAGE 1

LE 17/04 A 10H45 :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040938

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
MISE EN PLACE DU MATERIEL DEPUIS LE LOGEMENT

- CREATION D'UNE TRAPPE DE VISITE SUR LA COLONNE
DEBOUCHAGE A REBOURS DE LA COLONNE EAUX USEES
FERMETURE DE LA TRAPPE
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 17/04/24 a 18H35 _ Envo i (CR/AB)
RU LCOMPTER Email envoyé le 11/04/24 a 11H15 Mme M. CONTAMIN
CS LGESTION Email envoyé le 11/04/24 a 10H06 _ Envo i (CR/AB)
PREVOIR L'ACCES AU GARAGE NIVEAU MOINS -1 AFIN QUE NOUS PUISSIONS
REPERER LA COLONNE ET PROCEDER AU CURAGE HYDRAULIQUE DE CELLE-CI DU FAIT
QU'IL EST IMPOSSIBLE CURER ELECTROMECHANIQUEMENT
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER
CS LGESTION Email envoyé le 04/04/24 a 07H50 _ Envo i (CR/AB)
MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES LOCATAIRES POUR LES
CAVES PRIVATIVES N13/N14/N15

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	CU0001-H(s)curage >1er tampon 03/04	2	150,73	527,55
2,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon 10/04	3	150,73	301,46
5,25	CU0001-H(s)curage >1er 17/04	5	150,73	791,33



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040938

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1620,34
T.V.A. a 10,00%	162,03
TOTAL T.T.C.En EURO	1782,37

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 937915 du 03/04/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

49 Rue Jean Claude Raccurt

01120 DAGNEUX

Référence de la Demande

N°: 747 785 du 02/04/2024

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

02-EE-2224-ENT-61567100

Marché : M - 230260001-1

06787-00001 DAGNEUX 18 PLS Coll + 18 Gar.

Délai

Date limite exécution : 18/04/2024

Observations

M.MONTASSAR 06.99.93.73.70

MERCI DE FAIRE UN RAPPORT

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 CURAGE RESEAU (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	120,59	120,59	12,06	132,65
				Total H.T.	120,59
				Total TVA	12,06
				Total TTC	132,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 03/04/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Rue Jean Claude Racourt 01120 DAGNEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **03/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 937915